



## **INSCRIPTION SAISON 2011/2012**

**Reprise des entrainements mineurs le  
vendredi 2 septembre**

**POUR LE DEPOT DES DOSSIERS  
UNE PERMANENCE SE TIENDRA LES MERCREDI ET  
VENDREDI DE 10H30 à 11H30 TOUT LE MOIS DE JUILLET  
ET JUSQU'AU 10 AOUT 2011 A LA PATINOIRE**

**POSSIBILITE EN CAS D'EMPECHEMENT  
DE LE DEPOSER A L'IMPRIMERIE VANWORMHOUDT  
18 RUE DE L'EST 59140 DUNKERQUE**

Tous les jeunes ont la possibilité d'effectuer 3 séances d'essai gratuites avant de prendre leur première licence. Ces trois séances sont couvertes par notre assurance responsabilité civile.

L'inscription ou la réinscription au club pour la saison 2011-2012

Un document officiel d'état civil justifiant l'identité et la nationalité du demandeur est obligatoire pour la première année d'inscription.

Pour tous les autres, il est impératif que la licence pour la saison en cours ait été prise et validé par la FFHG avant de pouvoir monter sur la glace (la validité de la licence court jusqu'au 30 juin).

### **FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2011 /2012**

Pour cela, il s'agit de remplir soigneusement et le plus lisiblement possible le formulaire de demande de licence (partie administrative) et de faire remplir par le médecin de votre choix la partie qui le concerne. (Un certificat d'aptitude au hockey sur glace en compétition, sur lequel doit figurer le numéro d'ordre du médecin, daté et signé de moins de trois mois au moment où le dossier d'inscription est remis au club, joint au formulaire, est également accepté).

### **FORMULAIRE D'ADHESIONS AU H.G.D 2011 /2012**

Il vous sera également demandé de signer (pour vous ou pour votre enfant) le document d'inscription au club, attestant que vous avez été informés des modalités de l'adhésion au Hockey sur Glace de Dunkerque et que vous avez pris connaissance et accepté le contenu du règlement intérieur de l'association.

### **FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

Les parents devront également pour leur enfant mineur, autoriser tout prélèvement sanguin ou salivaire qui pourrait être éventuellement demandé par les instances fédérales en vue du dépistage de produits dopants.

## **FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT**

Dans le cas d'une hospitalisation urgente nécessitant une intervention chirurgicale (principalement lors des déplacements et en dehors de la présence des parents), il vous est demandé de signer en début de saison, une autorisation de traitement qui restera en possession du responsable accompagnant l'équipe. Bien entendu, le responsable d'équipe fera en priorité tout son possible pour joindre immédiatement le responsable légal de l'enfant, de l'informer de la situation et de respecter sa décision concernant la santé de son enfant.

## **FORMULAIRE DE SURCLASSEMENT**

Pour les jeunes concernés, un formulaire complémentaire à la demande de licence est nécessaire. Il vous sera remis à votre demande et avec l'accord de l'entraîneur.

De préférence, le formulaire de surclassement devra être rempli par un médecin du sport qui veillera particulièrement à remplir scrupuleusement le chapitre de l'examen cardiaque (test de Ruffier).

Une fois rempli par votre médecin, le dossier de surclassement sera examiné par le médecin de la Ligue (Docteur CRIGNON – Rue Winston Churchill à Dunkerque 59240) qui validera votre surclassement. L'entraîneur devra également valider la demande.

## **FORMULAIRE CONTRAT D'ASSURANCE FEDERALE**

Pour résumer, il est obligatoire de souscrire une assurance complémentaire pour la pratique du hockey sur glace. Une assurance de groupe SATEC, vous est proposée automatiquement lorsque vous vous licenciez. Le prix de cette assurance (sa formule de base) est compris dans celui de la licence (c'est la base « a »).

Accepter cette assurance (qui interviendra en complément de votre remboursement Sécurité Sociale et éventuellement de votre mutuelle) est de loin la formule la plus simple, et c'est cette formule qui est conseillé par la Fédération.

Vous avez également le choix de souscrire à des garanties supplémentaires à travers deux options qu'il faudra payer en plus du prix de la licence et de la cotisation club.

Si vous voulez prendre connaissance des deux options proposées, il vous sera remis à votre demande le formulaire d'assurance SATEC

## **COTISATIONS 2011/2012**

Les tarifs suivants comprennent la licence fédérale, l'assurance « base A », la cotisation club ainsi que l'affûtage des patins durant toute la saison sportive.

La Carte de Membre Bienfaiteur 2011 – 2012 est également incluse dans le coût de la licence pour cette année (5 €)

EXTRAIT DES STATUTS DU H.G.D : les membres bienfaiteurs.

« Sont appelés les membres bienfaiteurs, les parents ou représentants légaux des adhérents licenciés de moins de 16 ans qui s'acquittent d'un droit d'adhésion annuel donnant droit à une carte de membre bienfaiteur et offrant la possibilité de voter en Assemblée Générale (Ordinaire ou extraordinaire), et ce pour être en conformité avec l'arrêté Missofe du 19 juin 1967. Ce droit de vote est personnel, il est indépendant du nombre d'enfants concernés : Un seul représentant par famille et quelques soit le nombre de licenciés au club. »

## CATEGORIES :

- U 7 (Moustiques débutants) : 4 à 6 ans (2007 - 2005)
- U 9 (Moustiques) : 7 et 8 ans (2004 - 2003)
- U 11 (Poussins) : 9 et 10 ans (2002 - 2001)
- U 13 (Benjamin) : 11 et 12 ans (2000 - 1999)
- U 15 (Minimes) : 13 et 14 ans (1998 - 1997) première catégorie avec charge autorisée.
- U 18 (Cadets) : 15,16 ET 17 ans (1996 -1995 – 1994)
- U 22 (Espoir) : de 18 à 22 ans. (1993 - 1992 - 1991 - 1990)

En rouge les années avec surclassement autorisé.

| Catégorie  | Licence fédérale | Cotisations Club | Total | Paiement |
|--|------------------|------------------|-------|----------|
| 1 <sup>ère</sup> licence u7-u9                     | 31               | 170              | 200   |          |
| 1 <sup>ère</sup> licence U9                        | 31               | 184              | 215   |          |
| 1 <sup>ère</sup> licence U11                       | 67               | 184              | 251   |          |
| De U11 à U22                                       | 67               | 248              | 315   |          |
| Loisirs entrainement                               | 67               | 178              | 245   |          |
| Les Anciens  | 67               | 133              | 200   |          |
| Arbitre National                                   | 67               | 67               | 115   |          |
| Dirigeants   | 41               | 44               | 85    |          |
| <b>OPTIONS UNIQUEMENT A LA PRISE DE LA LICENCE</b> |                  |                  |       |          |
| Entrée séance publique                             |                  | 22 €             |       |          |
| Entrée match D1                                    |                  | 15 €             |       |          |

Le paiement intégral de la saison (Licence FFHG + cotisation club) est exigé pour que la saisie de la licence puisse se faire, conditionnant ainsi la montée sur la glace, en une fois pour un paiement en liquide, et en 2 ou 3 chèques selon la catégorie.

L'inscription d'un 3<sup>ème</sup> (ou plus) hockeyeur d'une même famille donne droit à une réduction de 50% sur la partie cotisation club de la cotisation la moins élevée.

**Après le 1<sup>er</sup> septembre, vous ne pourrez assister  
aux entraînements que 72H  
après votre dépôt de demande de licence.**

## **DOCUMENTS IMPERATIFS A FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE DE LICENCE :**

- 3 Photos d'identité avec nom et prénom au verso
- 3 Enveloppes libellées à votre adresse, plus 3 timbres
- Formulaire de demande de licence correctement rempli
- Formulaire d'Adhésion au H.G.D correctement rempli
- Formulaire d'autorisation de prélèvement rempli
- Formulaire d'autorisation de traitement rempli